

## Accord prolongé

**Pour permettre à la négociation de se tenir dans de bonnes conditions, la CFDT a signé une nouvelle prorogation de l'accord existant jusqu'au 30 juin 2013.**

**Donc pas d'effolement, tous(les) les salarié(e)s actuellement en télétravail sont couvert(e)s juridiquement jusqu'à la conclusion de l'accord en cours de discussion.**

**Cette prorogation a été signée par la CFDT, FO et la CGC.**

### La reprise de la négociation

Malgré l'obstination de la CFTC, fin 2012, à bloquer la négociation pour un nouvel accord « Télétravail », celle-ci est maintenant sur de bons rails et sera conclue au plus tard en juin 2013.

A l'appui d'un bilan très satisfaisant, la CFDT veut aller plus loin dans ces négociations pour ancrer et développer durablement ce mode d'organisation du travail dans l'entreprise.



### Nouvel accord : ce que veut la CFDT !

Cette nouvelle organisation du travail est une évolution forte des relations de travail qui devra être mise en œuvre dans le futur. Ce que la CFDT revendique :

- ✦ Le télétravail doit être basé sur le volontariat, la réversibilité et l'autonomie. L'isolement doit être évité;
- ✦ Tous les métiers doivent être éligibles, sauf pour les métiers « adhérents » (agents en boutiques - TIC);
- ✦ Éclaircir, protéger le travail occasionnel, et clarifier de ce qui relève du nomadisme et du télétravail;
- ✦ Inscrire dans le marbre que le télétravail est une alternative crédible aux mobilités géographiques en s'appuyant sur le bilan social et les expérimentations déjà réalisées;
- ✦ Encourager les initiatives locales pour permettre à certains salariés de se rapprocher de leurs lieux de vie (bureaux satellites – travail à domicile);
- ✦ Sécuriser les télétravailleurs au niveau juridique (accident du travail, de trajet, ...);
- ✦ Surmonter les problèmes techniques afin d'éviter des refus;
- ✦ Augmenter la participation financière de l'entreprise pour la prise en charge des flux (électricité, chauffage, ADSL, ...);
- ✦ Instituer un véritable recours en cas de refus même s'il est motivé;
- ✦ Avoir un accord à durée indéterminée pour éviter une négociation tous les trois ans.

**[ S'engager  
et ne rien lâcher ]**

Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité France Télécom  
Inscrivez-vous ! [contact@cfdt-orange.fr](mailto:contact@cfdt-orange.fr)

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur [Intr@noo](mailto:Intr@noo) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

[http://twitter.com/CFDT\\_FTOrange](http://twitter.com/CFDT_FTOrange)